



Hôtel de ville - 7, rue Pierre Pauilhac - 33740 ARÈS
T : 05 56 03 93 03 - F : 05 56 60 26 30
contact@ville-ares.fr - www.ville-ares.fr

N° 09/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy PERRIERE, Maire,

OBJET :

Renouvellement du Contrat
Enfance Jeunesse (CEJ) avec
la Caisse d'Allocations
Familiales de la Gironde.

ETAIENT PRESENTS : MM. PERRIERE – MORVAN – MARTINEZ – Mme BOUYGUE – MM. DEBELLEIX – SOURNET – CORBIERE – ESPLANDIU – Mmes SENESCAL – LASNE – MEUNIER-LALANNE – MM. LACOSTE – LANDREAU – MATHONNEAU – Mme LE BIHAN – M. RATEL – Mmes DESTOUESSE – LABANSAT – VIGNERTE – LAMBERT – BALDES-FORTIER –

ETAIENT ABSENTES : Mmes JIMENEZ – MOUTHON –

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme PALLET à M. PERRIERE – Mme JOLY à M. MARTINEZ – M. BOUNY à M. MORVAN – M. LACOUCHIE à M. ESPLANDIU – M. MOIREAU à Mme VIGNERTE –

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme MEUNIER-LALANNE et pour secrétaire suppléant M. CORBIERE.

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

C'est en 2007 que la Commune d'ARES signait son premier Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Etablis pour une durée de 4 ans, nous avons procédé à deux renouvellements depuis cette date. Le dernier ayant pris fin le 31 décembre 2018, il convient de signer un nouveau contrat pour la période du 1^{er} Janvier .2019 au 31 Décembre 2022.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - o Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
 - o La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - o La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - o Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Je vous précise que la convention d'objectifs et de financement définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse (PSEJ).

A ce titre l'engagement de la CAF est notamment conditionné par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Afin de poursuivre les actions menées en faveur des 6-17 ans, nous devons aujourd'hui nous prononcer sur le renouvellement du partenariat avec la CAF de la Gironde pour une durée de contrat de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Je vous remercie de bien vouloir :

☐ autoriser M. le Maire à signer avec la CAF de la Gironde le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la proposition du rapporteur et autorise M. le Maire à signer avec la CAF de la Gironde le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} Janvier .2019 au 31 Décembre 2022, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

ARES, le 11 Décembre 2019

**Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton d'Andernos-les-Bains**

J.G. PERRIERE

